



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 100973

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur le permis de conduire numérique européen. Une directive européenne du 21 décembre 2006 oblige la France, comme tous les pays de l'Union, à se tenir prête à éditer ses premiers permis numériques dès le mois de janvier 2013. Il lui demande si la France sera en mesure de respecter les délais prévus par la directive européenne.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100973

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1622

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)